

Une fois de plus le sport a eu raison de la politique.  
Les concours de pronostics sportifs ne sont pas des institutions immorales.  
Sport universitaire.  
Les biens spirituels ne suffisent plus au Rév. Robert Richards.  
Les Comités Nationaux Olympiques (Autriche Suisse, Belgique).

La charte européenne du sportif.  
Extraits des procès-verbaux des réunions d'Evian.  
Cérémonial de l'intronisation d'un nouveau membre du Comité International Olympique.  
Reportage photographique de la cérémonie du souvenir de P. de Coubertin.



## AVIS IMPORTANT

### A NOS LECTEURS

Nous faisons un pressant appel à nos lecteurs pour qu'ils nous fassent parvenir le petit montant de Fr. s. 10.-- pour leur abonnement de 1958. Notre budget déficitaire ne nous permet pas d'adresser notre bulletin gratuitement, quoique nous aimerions pouvoir le faire. Dans chaque édition plusieurs articles ne peuvent paraître, car leur parution augmenterait le nombre de pages et, bien

entendu, le déficit. Nous rappelons que les membres du Comité International Olympique, les fédérations internationales, les comités nationaux olympiques et la presse reçoivent le bulletin gratuitement. Ils y ont bien droit, pensons-nous. A tous ceux auxquels cet appel s'adresse : un chaleureux merci. (Nous acceptons chèques, mandats postaux, billets de banque étrangers payables en Suisse où il n'existe pas de contrôle monétaire.)

---

## RÉCOMPENSES OLYMPIQUES POUR 1958

Nous rappelons à ceux que cela concerne (membres : Comité International Olympique, Comités Nationaux Olympiques et Fédérations Internationales) que les récompenses olympiques pour 1958 seront octroyées par le Comité International Olympique à l'occasion de sa session de Tokyo en mai prochain. Les candidatures à ces diverses récompenses devront parvenir au siège du Comité International Olympique à Lausanne *avant le 1<sup>er</sup> mars* accompagnées d'un mémoire justificatif.

Nous rappelons ces récompenses :

La Coupe Olympique (à une institution ou association).

Le Diplôme Olympique du Mérite (à une personnalité).

La Coupe Fearnley (à un club de sport).

Le Trophée Mohammed Taher (à un athlète amateur).

Le Trophée Bonacossa (à un comité national Olympique).

## Les nouvelles règles olympiques

A peine l'édition 1956 des règles fut-elle publiée que le Comité International Olympique se rendit compte qu'une révision complète était indispensable afin de les mettre à jour. Les Jeux de Melbourne furent, dans ce domaine, une excellente expérience. La Commission Exécutive termina son travail pour le présenter à Sofia où les nouveaux textes revus et corrigés furent votés.

*L'édition 1957 est sous presse* et les instances officielles les recevront sous peu. Les personnes qui désirent en obtenir un exemplaire (indiquer : français ou anglais) peuvent s'inscrire auprès de la chancellerie du Comité International Olympique, à Lausanne en adressant Fr. suisses 4.— (ou 1 dollar) soit par chèque, soit en coupons timbres réponses internationaux qui peuvent être obtenus dans tous les bureaux de poste.